

REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTERE
DE LA SANTE**

**REGISTRE DES ACTIVITES MEDICO-SCOLAIRES
EN MILIEU UNIVERSITAIRE**



***DIRECTION DE LA MEDECINE SCOLAIRE
ET UNIVERSITAIRE***

Tunis, le

REGISTRE DES ACTIVITES MEDICO-SCOLAIRES EN MILIEU UNIVERSITAIRE

GOUVERNORAT :

NOM DE L'ENSEMBLE :

ADRESSE COMPLETE :

ANNEE UNIVERSITAIRE	NOM DU DOYEN OU DIRECTEUR	NOM DU SECRE- TAIRE GENERAL	NOM DU MEDECIN	NOM DE L'INFIRMIER
20...../20.....
20...../20.....
20...../20.....
20...../20.....
20...../20.....



CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE SANTÉ SCOLAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS EDUCATIFS

circulaire N° 112/96

NIVEAUX ET CLASSE	PRINCIPALES COMPOSANTES DES ACTIVITÉS DE L'EQUIPE MÉDICO-SCOLAIRE	PÉRIODE	LIEU

LES PRESTATIONS CIBLANT TOUTES LES CLASSES ET TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

Pour toutes les classes et dans tous les Etablissements	* Visite d'hygiène et de sécurité selon les formulaires prévus		ETABLISSEMENT
	* Examen médical et bilan des manipulateurs de denrées alimentaires		
	* Triage des fiches et mise à jour des listes des sujets à risque selon l'année précédente		
	* Visites et contre visites pour l'inaptitude à l'éducation physique et l'aptitude aux associations sportives scolaires et universitaires .		
	* Surveillance épidémiologique : dépistage de micro foyer surveillance de l'absentéisme évictions scolaires enquêtes épidémiologiques.		
	* Suivi des sujets à risque : mise à jour de la liste selon dépistage des vm .		
	* Examen des redoublants : rechercher une cause de santé l'échec scolaire .		
	* Education sanitaire : les thèmes sont à adapter au contexte et à l'âge des élèves .		

LES PRESTATIONS PERIODIQUES CIBLANT CERTAINES CLASSES

PRESCO-LAIRE	1ère A D'inscript :	* Examen médical de tous les nouveaux inscrits : établissement de la fiche médicale préscolaire				
	1Ea ANTICI	* Examen médical en présence des parents munis du carnet de santé				
PRIMAIRE	1ère ANNEE	* Examen médical de rattrapage des défaillants à la visite médicale anticipée * vaccination : 2e rappel dt. POLIO + BCG (indiscriminé) .				
	3ème ANNEE	* Examen médical en présence de l'instituteur qui va à signaler les inadaptations scolaires et les situations à problèmes .				
	6ème ANNEE	* Vaccination : 3e rappel dt. polio .				
	7ème DE BASE	* Examen médi suivi de la puberté . Entretien sur le mode de vie (adolescence, puberté et conduites à risque) selon la fiche de renseignement secondaire				
LYCEE	1ère ANNEE	* Examen médi suivi de la puberté . Entretien sur le mode de vie (adolescence, puberté et conduites à risque) selon la fiche de renseignement secondaire				
	3ème ANNEE	* Examen médical : se prononcer précocement sur l'aptitude à l'éducation physique de la 4ème année secondaire classe terminale . Vaccination : dt.POLIO				
	1ère A Du 1ère et 2ème ANNEE	* Examen médical : avis sur l'aptitude à l'éducation physique et à l'orientation professionnelle (vision couleur.allergies ...selon la filière des études) * examen complémentaires : selon les programmes de la santé .				

LES THEMES PERMANENTS D'EDUCATION À LA SANTE EN MILIEU EDUCATIF

PRESCOLAIRE	Hygiène corporelle et vestimentaire - hygiène bucco-dentaire - prévention des accidents domestiques - petit déjeuner et alimentation équilibrée .			
PRIMAIRE	1.2.3é Années	Thèmes du préscolaire + accidents de la vie publique .		
	4.5.6é Années	Mêmes thèmes que plus haut + usage rationnel des médicaments - prévention des conduites addictives - prévention des zoonoses promotion de la pratique du sport .		
COLLEGE	usage rationnel des médicaments et prévention des conduites addictives - puberté - adolescence -accidents de la circulation don du sang - méthodes contraceptives -MST - SIDA .			
SECONDAIRE	même thèmes que collège en insistant sur la santé reproductive et la prévention des conduites addictives .			
SUPERIEUR	même thèmes que secondaire (encourager l'éducation par les pairs au sein des foyers).			

LES CELLULES D'ÉCOUTE ET DE CONSEIL (CEC)

Elles sont à instaurer au niveau des collèges - lycées et établissements d'enseignement supérieur et des foyers universitaires
A cet effet il faudra veiller à :

- Etablir le calendrier des permanences médicales des CEC avec l'administration dès le début de l'année.
- Informer les enseignants et les élèves de ce calendrier des visites de l'équipe médico-scolaire à l'établissement
- profiter de tout contact avec les élèves et les étudiants pour compléter leurs informations sur les CEC et éventuellement dépister ceux susceptibles d'en bénéficier et les encourager à y recourir .

A
SUIVI DES ETUDIANTS TUNISIENS

NOTICE D'UTILISATION
POUR LES INFIRMIERS ET MEDECINES SCOLAIRES

Ce registre des activités médicales universitaires a été conçu, au cours de l’année universitaire 90/91, pour rassembler les principaux éléments relatifs à l’activité de l’équipe médicale universitaire au sein des établissements de l’enseignement supérieur ainsi que les données épidémiologiques concernant la population couverte.

Ce registre devera être conservé avec soin dans chaque établissement, dans une armoire fermée à clef pour le respect du secret médical. Il sera utilisé exclusivement par le médecin, l’infirmier universitaires de l’établissement et supervisé par le niveau local, régional et central.

Les différents volets composant ce registre permettent de recenser l’ensemble des activités de l’équipe médicale ainsi que les données épidémiologiques qu’il est indispensable de colliger et d’analyser à l’échelle locale, régionale et centrale.

Les différents documents du registre seront remplis au fur et à mesure de l’exécution des activités. Un récapitulatif mensuel puis annuel par établissement, section et année d’étude sera adressé sur des supports volants à la région qui en fera la synthèse, selon les mêmes paramètres, et les adressee à la D.M.S.U. Tous les trois mois. la région pourra grâce à ce recueil mensuel, réagir suffisamment tôt à d’éventuels retards, difficultés ou situations épidémiologiques particulières.

Un rapport annuel récapitulatif sera, par ailleurs, établi pour chaque établissement avec une synthèse au niveau régional et adressé à la DMSU à la fin de chaque année universitaire et en tous les cas avant le 15 juillet de chaque année.

Ainsi, les mêmes imprimés seront utilisés pour chaque type de rapport à tous les niveaux (établissement, circonscription, région, DMSU) et quelle que soit la périodicité (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) afin de simplifier la synthèse à tous les niveaux.

Tout le personnel est invité à veiller à l'utilisation correcte de ce registre (mais aussi de tous les autres supports). Les initiatives régionales ou locales de compléments de recueil de données sont toujours utiles et encouragées mais en préservant les recueils standardisés proposés par la D.M.S.U. qui ne doivent pas être modifiés ou remplacés sans préavis et accord préalable de la centrale.

I - LE CALENDRIER HEBDOMADAIRE DES ACTIVITES MEDICO-SCOLAIRES (CHA.G)

Ce calendrier doit être établi, pour une période donnée et selon l'organigramme général du personnel de la circonscription, par le médecin et l'infirmier de l'établissement. Il doit tenir compte du calendrier des inscriptions qu'il y a lieu de réclamer le plus tôt possible auprès de l'administration de l'établissement.

Il doit indiquer clairement le ou les jours ou l'un des membres de l'équipe ou les deux sont présents dans l'établissement et le ou les endroits où ils peuvent être joints, en cas de besoin, par le responsable de l'établissement pour les jours de la semaine où ils ne visitent pas cet établissement. Il doit être mis à jour chaque fois que nécessaire.

Une copie de ce calendrier (sur support volant à commander comme pour le reste des supports SRSSB) doit être affichée sur la porte de l'infermerie ou dans un endroit connu et être transmise à la Direction régionale de la santé .

II - FICHE DE L'ETAT SANITAIRE DE L'ETABLISSEMENT (FES.U)

1. LA BUVETTE:

Les enquêtes sur l'état sanitaire de la buvette relèvent de l'autorité du service d'hygiène mais l'équipe scolaire universitaire doit en être informée en mentionnant les principales informations dans ce volet.

2. L'HYGIENNE GENERALE :

Pour le reste de l'établissement, essentiellement les laboratoires, ateliers et blocs sanitaires, l'enquête doit être faite. Une attention particulière doit être accordée au blocs sanitaires.

3. LABORATOIRES ET ATELIERS

Pour le contrôle de l'hygiène et de la sécurité des laboratoires et ateliers il n'y a pas de grille pré-établie en raison des grandes variantes qui peuvent exister. Cependant les principales remarques et recommandations doivent figurer sur la fiche.

Cette fiche doit être établie par l'infirmier et le médecin au moins 2 fois par an l'une en début et l'autre en fin d'année. Deux copies doivent être, à chaque fois, adressées au service régional qui en gardera une, et transmettra la seconde à la DMSU.

L'administration de l'établissement doit être informée, par écrit des remarques et recommandations éventuellement faites à la suites de ses visites.

III - LE SUIVI DES ACTIVITES MEDICALES ET PARAMEDICALES EN MILEU UNIVERSITAIRE (SAM.U)

Ce documents se remplit en notant la date de chaque activité au fur et à mesure de sa réalisation. Le triage des fiches médicales doit se faire dès le début du 1er trimestre de l'année universitaire et ceci dès la récupération des listes des étudiants par section et par année.

Ce tableau doit être remplie section par section puis au sein de chaque section citer toutes les années en commençant par la 1ère. Ne pas oublier pour chaque section les éventuelles années du 3 ème cycle. Pour le nombre d'étudiants, inscrire seulement l'effectif des étudiants Tunisiens, ne pas oublier de remplir la case correspondante dans l'entête E.T E.N.R.P.T

Pour cela, il faut dès avant la rentrée préparer ce tableau puis au fur et à mesure que les listes des années sont établies procéder au tirage des fiches.

La seconde partie du tableau concerne l'évaluation de la conservation des fiches qui doivent dorénavant être gardées au niveau de l'infirmerie de l'établissement ou à défaut au centre régional de médecine scolaire et universitaire: cependant le classement doit toujours être par établissement, par section et par année.

Dans cette seconde partie il faudra noter le nombre de fiches spontanément disponibles (soit remises par les niveaux bacheliers pour les 1 ère années, soit déjà existantes pour les années suivantes)

Les fiches demandées et récupérées vont permettre d'évaluer l'effort fourni pour compléter le fichier (fiches demandées) et sont rendus (fiche récupérées)

Le classement des fiches médicales se fera parallèlement à ce tirage d'abord par section puis par année d'étude puis pour chaque année par ordre numérique: cet ordre se faisant sur la date de naissance de l'étudiant né le 18/4/1996 aura un N° de fiche médicale : 6/9/0/401/8 (= année / moins / jour)

IV- LE RELEVE DES VISITES MEDICALES PERSONNEL EN MILIEU UNIVERSITAIRE (RVP.G)

Ce volet concerne, particulièrement, les écoles supérieures où existe un foyer sur place. Il s'agit d'un relevé nominatif des visites du personnel de l'établissement essentiellement celui manipulant les denrées alimentaires. Son principe est identique à celui des registres du primaire et secondaire et obéit aux mêmes règles d'utilisation: au moins un contrôle en début d'année.

V- LE RELEVE ET SUIVI DES PATHOLOGIES DEPISTEES AU COURS DES VISITES MEDICALES UNIVERSITAIRES (SPD.U)

Comme pour le primaire et le secondaire cette partie, la plus volumineuse du registre, est réservée à la visite médicale proprement dite. Tous les étudiants dépistés malades y seront inscrits ainsi ceux qui nécessitent une exploration ou un examen complémentaire. Les absents ou défaillants et ceux qui n'auront pas transféré leur dossier médical doivent aussi figurer nominativement à ce niveau car ce relevé a aussi un rôle d'échéancier.

Ce volet permettra le suivi des étudiants et le remplissage aisément du relevé épidémiologique et d'activité. Il sera aussi utilisé comme aide mémoire facile à consulter et échéancier pour le suivi des demandes de dossiers médicaux des étudiants.

Cette partie du registre sera également utilisée pour les inaptitudes aux sports et les éventuelles réorientations universitaires pour des raisons de santé. Elle servira enfin, avec la fiche médicale scolaire, comme base de référence pour d'éventuelles évaluations et études rétrospectives du profil épidémiologique des étudiants.

Dans la colonne "structure de référence" inscrire le nom de l'établissement sanitaire auquel l'étudiant est adressé pour une consultation spécialisée ou des examens complémentaires. Pour les cas de demande de dossier médical de l'étudiant.

VI- LE RELRVE EPIDIMIOLOGIQUE ET D'ACTIVITE EN MILIEU UNIVERSITAIRE (UAP.U)

Ce relevé doit être rempli au fur et à mesure de l'accomplissement du travail. Il se base sur les données inscrites dans "le relevé et le suivi des pathologies dépistées au cours des visites médicales, " le relevé des vaccinations " et sur les renseignements fournis par l'administration de l'établissement quant aux différents des étudiants.

1. ACTIVITES:

- établissements ou section : dans le registre, inscrire à ce niveau les différents sections de l'établissement (seulement les grandes sections). Puis, lors de la synthèse régionale, inscrire à ce niveau le nom des établissements (sans spécifier les actions).

- Pour les années regrouper les années d'étude du même niveau (1ère années ensemble, 4ème années)

- L'effectif total des étudiants toutes nationalités confondues est indispensable pour déterminer le dénominateur général.

L'effectif des étudiants refaisant leur année est utile pour être soustrait du dénominateur pour l'évaluation des taux de couverture. Cependant ceux d'entre eux qui présentent des pathologies chroniques doivent être suivis (CF : SSR.U)

Les étudiants non résidents permanents en Tunisie (E.N.R.P.T) sont également à soustraire du dénominateur pour le taux de couverture car ils bénéficient d'un suivi spécifique et qu'il n'y a pas lieu de les assimiler aux étudiants tunisiens résidents permanents.

Pour les étudiants tunisiens réorientés pour des raisons de santé ils doivent être répertoriés et déclarés sur ce relevé car l'évaluation de cet aspect est très utile pour la pertinence de la visite médicale systématique du nouveau bachelier

2. EPIDEMIOLOGIE :

Il n'y a que les pathologies pouvant nécessiter une éventuelle réaction qui sont citées.

Pour les maladies à déclaration obligatoire, seul l'effectif global sera mentionné sur ce rapport : la région sera avisée parallèlement par la déclaration nominative ou cas par cas ainsi que par l'enquête épidémiologique qui en découle. **des copies des déclarations et des enquêtes seront adressées parallèlement à la DSSB et à la DMSU.**

Au verso du « rapport épidémiologique et d'activité »; il faudra noter les précisions concernant les accidents scolaires recensés, les foyers épidémiques découverts, les pathologies dépistées auprès du personnel, le détail des maladies à déclaration obligatoires ainsi que le nombre total de flacons utilisés par type de vaccin s'il ya a lieu.

Le rapport épidémiologique et d'activité en milieu universitaire, véritable copie de ce devra recenser par établissement ces données. Il est mensuel et annuel pour toutes les équipes du terrain vers la région, trimestriel et annuel pour la région vers la D.M.S.U.

VII - Fiche de suivi des sujets à risque (SSR.G)

Cette fiche a pour objectif de répertorier, chaque année, en vue d'un suivi d'une convocation périodique, si nécessaire, de tous les sujets à risque (étudiants ou membres du personnel) atteints d'une affection chronique ou durable, avec ou sans risque contagieux.

Elle est identique à celle des registres du primaire et secondaire et obéit donc aux mêmes règles d'utilisation.

VII - LE RELEVE DES ACTIVITES D'EDUCTION SANITAIRE EN MILIEU UNIVERSITAIRE (GES.G)

Ce volet est réservé au recensement de toute les activités d'éducation sanitaire en milieu universitaire effectuées dans le cadre des activités propres de l'équipe médicale scolaire (organisation de conférences, projections de films suivis de débats, distributions de documents éducatifs sanitaires "guide santé de l'étudiant"...).

Cette nouvelle partie est introduite en raison de l'importance de l'éducation sanitaire en milieu universitaire.

L'attention est, pour cela, attirée sur la nécessité d'encourager et d'inciter à la création de clubs de santé au sein des établissements et des foyers. CEC permettra aux étudiants d'acquérir des tradition d'auto- prise en charge de leurs problèmes de santé et de leur donner l'occasion d'exercer leur activité puisque ce seront eux qui prendront l'initiative du choix des thèmes.

Ces activités pouvant être organisées soit dans l'établissement même soit dans les différents structures de jeunes (pouvant être mises à la disposition des étudiants). Il ya lieu de mentionner pour chaque thème, le lieu d'organisation de la séance.

Une synthèse trimestrielle est annuelle de la grille des séances d'éducation sanitaire (GES.G) seront établies sur le rapport d'activité d'éducation sanitaire RES.G et adressées pâr l'équipe médico-scolaire de l'établissement à la région. cette dernière en fera une synthèse régionale sur le même modèle (RES.U) et l'adressera à la DMSU de façon trimestrielle et annuelle. Il y aura lieu d'adjoindre dans ce rapport au niveau régional les éventuelles autres manifestations organisées au niveau des cités et foyers universitaires qui seront alors cités nominativements au même titre que les établissements d'enseignement.

VIII- SUPERVISION (SUP.G)

Ce dernier volet, modifié dans sa forme par rapport à celui des registres du primaire et du secondaire, a pour objectif d'améliorer le suivi par les équipes d'encadrement technique.

La supervision doit être à la fois locale (circonscription), régionale ou centrale (DMSU)

Le superviseur est tenu de mentionner ses remarques et recommandations ainsi que le destinataire pour l'exécution des ces recommandations (infirmier scolaire, médecin scolaire, surveillant, équipe régionale...)

l'équipe peut également y inscrire, pour mémoire, les difficultés rencontrées pour pouvoir en débattre ultérieurement avec le superviseur lors de sa visite.

السنة الجامعية: 2005 - 2006
الولاية: معتمدية
إسم الطبيب: سعيد
إسم الممرض: مصطفى

بطاقة معاينة صحية بالمؤسسات التعليمية الجامعية

الجمهورية التونسية
وزارة الصحة
ادارة الطب المدرسي
والجامعي

بِحُصَّةِ

أسماء الذين قاموا بالمعاينة:

س	ش	ی

<input type="checkbox"/> خاص	<input type="checkbox"/> عمومي	القطاع:	-
<input type="checkbox"/> الثانية	<input type="checkbox"/> الأولى	الزيارة:	-

يقوم بهذه المعاينة طبيب ومحضر الصحة المدرسية والجامعة صحة ممثل قسم حفظ الصحة وحماية المحيط بحضور ممثل عن إدارة المؤسسة

معلومات عامة

٦٢

- هل يوجد نادي صحة ؟
- هل توجد خلية إصغاء وإرشاد ؟
- هل توجد خلية للصحة الإنجابية ؟
- هل توجد حصن استمرار طيبة (Permanences médicales)

نعم

- الجدران في حالة حسنة
- طلاء المبني في حالة حسنة

بالأرضية **بالسقف** **بالجدران** **. توجد أثار رطوبة:** **باليوكالبتوس** **بالماء** **بالماء والرطوبة**

المجمع المدحى

نَعَمْ

محل التدريسي

- هل يوجد محل تمريرض ؟
- هل هو مطابق للمواصفات الهندسية ؟
- هل هو نظيف؟
- هل هو مجهز حسب القائمة الرسمية ؟
- هل توجد أدوية للاسعفات الأوليةحسب القائمة الرسمية؟
- هل يوجد حوض لغسل الأيدي بقاعة التمريض؟
- هل يوجد طبيب ملحق وقت كامل؟
- هل يوجد ممرض وقت كامل؟
- هل يوجد طبيب متعدد؟
- هل يعمل بالقطاع: الخاص العمومي
- هل تحفظ الملفات الطبية للطلبة في محل التمريض ؟
- إذا كان الجواب بلا أين يقع حفظها ؟

المغاربة والورشات

عددها

نعم

- هل توجد مخابر؟
 - هل توجد ورشات؟
 - اختصاصات المخابر
 - اختصاصات الورشات
 - مدى احترام شروط العمل

الله رب

- اسم المسؤول عن المشرب:

- عدد العملة: /—/—

نَعَمْ

كل عملة المشرب:

- يرتدون بدلة العمل نظيفة
 - يرتدون قعنة لغطية الشعر
 - أذاقنهم ملوكية الشعر
 - أظافرهم مقصوصة
 - يحملون خدوشا جلدية ظاهرة
 - أجريت عليهم الفحوصات الطبية
 - قاما بالتحاليل المخبرية
 - تحاليل البراز
 - تحاليل عينات من الأنف و
 - تحاليل البصاق
 - لهم دفتر صحي مسجل به
 - نتائج تحاليلهم مسجلة به

طرق صحية: (1) خزن المواد على الرفوف، داخل أواني و بعيدة عن الحائط

النحوتات:

إسم وتوقيع الطبيب

إسم وتوقيع المرض

ملاحظة:

- 1 - يجب إعلام مدير (ة) المؤسسة كتابيا بأهم الملاحظات والتوصيات إثر المعاينة لمده بنسخة من إستمارة المعاينة.
- 2 - يجب نقل أهم الملاحظات والتوصيات على إستماراة المعاينة الصحية للمؤسسة التي توجد بالدفتر المدرسي
- 3 - تفظ نسخة من هذه المعاينة (إحص/ر) بالدائرة الصحية وترسل نسخة من الخلاصة (تحص/ر) بعد كل زيارة إلى الإدارة الجهوية للصحة التي تتولى بدورها إرسال نسخة منها بعد مراجعتها إلى إدارة الطب المدرسي والجامعي في نهاية شهر نوفمبر بعد الزيارة الأولى وفي شهر أفريل بعد الزيارة الثانية كآخر أجل.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA MEDECINE

Scolaire et Universitaire



Gouvernorat :

RAPPORT EPIDEMIOLOGIQUE ET D'ACTIVITE EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Mensuel

Trimestriel

Annuel

Période du..... Au.....

RAP.U

Etablissement							
Année d'étude							
Nb total d'étudiants inscrits toutes nationalités confondues							
A	Nb d'étudiants tunisiens						
C	Nb d'étudiants tunisiens examinés au CSEB						
T	Nb de lettres confidentielles adressées (nouveaux sujets à risques)						
I	Nb d'étudiants tunisiens examinés à l'établissement (ratrapage)						
V	Nb d'étudiants tunisiens présentant une pathologie						
I	Nb de bulletins de visite distribués						
T	Nb de bulletins de visite retournés						
E	Nb d'étudiants tunisiens vaccinés par le dt						
S	Nb d'étudiants tunisiens vaccinés par le vaccin polio						
	Nb d'étudiants tunisiens vaccinés par le vaccin de l'hépatite VB						
	Nb demandes de report d'inscription pour raison de santé						
	Nb de demandes de report d'inscription accordées						
	Handicap moteur						
	Troubles de la réfraction corrigés (par des lunettes)						
	Troubles de la réfraction non corrigés						
	Troubles de la vision des couleurs						
E	Hypoacusie, surdité						
P	Carie dentaire						
I	Asthme						
D	Tabagisme actif						
E	Epilepsie						
M	Souffles cardiaques						
O	Cardiopathies						
L	HTA						
O	Diabète						
G	Anémies						
I	Troubles endocriniens						
E	Infections sexuellement transmissibles						
	Troubles psychologiques						
	Autres maladies à déclaration obligatoire						
	Autres affections chroniques						
	Autres affections aiguës						

REMARQUES ET OBSERVATIONS

Signaler à ce niveau :

- Les accidents universitaires
 - Les foyers épidémiques et les mesures prises
 - Les pathologies dépistées auprès du personnel ainsi que les mesures prises
 - Le nombre de flacons utilisés par type de vaccin

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE LA SANTE

Département de la Médecine Scolaire et Universitaire

Gouvernorat:
Délégation :

Médecin :

Infirmier :

SUIVI DES ACTIVITES MEDICALES ET PARAMEDICALES EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Période du au

ET **E.N.R.P.T.**

Période du au

SAM.U

* Pour chaque section énumérer la totalité des années d'étude y compris le 3ème cycle lorsqu'il existe.

* ET : Etudiants Tunisiens

* ENRPT: Etudiants non résidents permanents en Tunisie

**RELEVE ET SUIVI DES PATHOLOGIES DEPISTÉES
AU COURS DES VISITES MÉDICALES
ET DES PARTICULARITÉS NÉCESSITANT UN SUIVI
(NOUVEAUX BACHELIERS)**

Période du au

(A UTILISER POUR LA VISITE MEDICALE UNIVERSITAIRE)



Gouvernorat :
Délégation :

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE

DE LA SANTE

Direction de la Médecine Scolaire et Universitaire

Gouvernorat :

Délégation :.....

FICHE DE SUIVI DES SUJETS A RISQUE

Période du : au

SSR.G

GRILLE DES SEANCES D'EDUCATION SANITAIRE ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

(en dehors de la Journée de Santé Universitaire (JSU))
Et du club de santé)

Année universitaire : /

(en dehors de la Journée de Santé Universitaire (JSU))
Et du club de santé)

GES.G

Cette grille concerne les séances éducatives programmées (à l'exclusion des messages dispensés au cours des visites médicales systématiques) et les activités de la JSU et du club de santé seront notifiées sur les grilles réservées à cet effet.

(1) Préciser s'il s'agit d'étudiants (préciser le niveau (x)), de manipulateurs de denrées alimentaires, d'autres à préciser.

(2) Préciser s'il s'agit d'affiche, de dinant, de brochure, de film vidéo, de diano, de rétronprojecteur, de tableau de feutre....

(1) Licences s'il s'agit du mécénat scolaire de l'infirmier ou de l'infirmière, ou d'un autre professionnel de la santé (nurses qualifications) de l'enseignant ou du professeur, ou du titulaire d'un diplôme universitaire ou d'un autre diplôme équivalent;

(2) Licences s'il s'agit d'autre chose, ou d'un autre diplôme universitaire ou d'un autre diplôme équivalent;

(3) Préciser s'il s'agit du mécénat scolaire de l'infirmier ou de l'infirmière, ou d'un autre professionnel de la santé (nurses qualifications) de l'enseignant ou du professeur, ou du titulaire d'un diplôme universitaire ou d'un autre diplôme équivalent;

REMARQUES ET SUGGESTIONS DE L'ENSEIGNANT ENCADREUR ET DE L'ÉQUIPE DE MÉDECINE SCOLAIRE

*Nom et signature du Médecin
scolaire de l'Etablissement*

Date :

جذادة تقييمية لفعاليات الاحتفال باليوم الوطني للصحة الجامعية
الموضوع:

الملحوظات	نوع النشاط	التاريخ	(داخل المؤسسة)	عدد الطلبة المسنددين	صفة المنشطين
عرض المعاعة الخاصة بالمناسبة					
توزيع المطوية الخاصة بالمناسبة					
وضع بقية الداعم على نمة الطلبة					
تنظيم حلقات حوار					
عرض أشرطة، صور شفافة					
تنظيم معارض					
تنظيم أنشطة ونطحارات أخرى (مع وصفها في الأدلة)					

- صلة الانطابعات:
- إقتراح موضوع اليوم القادم للصحة الجامعية

الإمضاء
 التاريخ:

ملحوظة: ترسل نسخة من الجذادة المقيد بعد تعديلها وإمضاءها إلى كل من إدارة الطلب المدرسي والجامعي (عن طريق الإدارة الجبوية للصحة) والإدارات الممثلة للشئون الطلابية (عن طريق الجامعة أو الإداره المركزية المختصة أو الديوان).

B

**SUIVI DES ETUDIANTS NON RESIDENTS PERMANENTS
EN TUNISIE**

**NOTICE D'UTILISATION
POUR LES INFIRMIERS ET MEDECINS SCOLAIRES**

L'importance de la surveillance médicale et du suivi des étudiants non résidents permanents en Tunisie n'est plus à démontrer (ENPRT). C'est pourquoi un volet des activités médicales scolaires spécifiques aux "étudiants non résidents permanents en Tunisie" a été conçu, au cours de l'année universitaire 90/91, pour rassembler les principales données relatives, d'une part, aux activités de l'équipe médicale universitaire au sein des établissements de l'enseignement supérieur ou des étudiants non résidents permanents sont inscrits, mais d'autre part et surtout, aux données épidémiologiques les concernant.

NB:

Tout le personnel est invité à veiller à l'utilisation correcte de ce registre (mais aussi de tous les autres supports). Les initiatives régionales ou locales de compléments de recueil de données sont toujours utiles et encouragées mais en préservant les recueils standardisés proposés par la D.M.S.U. qui ne doivent pas être modifiés ou remplacés sans préavis et accord préalable de la centrale.

1- LE SUIVI DES ACTIVITES MEDICALE ET PARAMEDICALE (SAM.U)

Ce document comme celui prévu pour les étudiants Tunisiens se remplit en y notant la date de chaque activité au fur et à mesure de sa réalisation. Le triage des fiches médicales doit se faire dès le début du 1er trimestre de l'année universitaire et ceci dès la récupération des listes des étudiants non résidents en Tunisie par section et par année.

Le tableau doit être rempli section par section puis au sein de chaque section citer toutes les années (ayant ou n'ayant pas d'E.N.R.P. en Tunisie *) en commençant par la 1ère année. Ne pas oublier pour chaque section les éventuelles années du 3ème cycle. Pour le nombre d'étudiants inscrire seulement le nombre d'étudiants non résidents permanents. Pour correspondance dans l'entête:

E.T E.N.R.P.T.

Pour cela, il faut (dès avant la rentrée préparer ce tableau) puis au fur et à mesure que les listes des E.N.R.P. en Tunisie, par établissement et par année, sont établies; procéder au tirage des fiches.

La seconde partie du tableau concerne l'évaluation de la conservation des fiches qui doivent dorénavant être gardées au niveau de l'infirmierie de l'établissement ou à défaut au centre de santé universitaire: cependant le classement doit toujours être par établissement et par section. Les fiches (E.N.R.P.T.) devant être classées à part pour chaque section et année y compris celles du 3ème cycle .

Dans cette seconde partie il faudra noter le nombre de fiches spontanément disponibles (soit remises par les niveaux inscrits pour les 1ères années, soit déjà existantes pour les années suivantes).

Les fiches demandées et récupérées vont permettre d'évaluer l'effort fourni pour compléter le fichier (fiches demandées) et son rendement (fiche récupérées).

Les fiches médicales E.N.R.P.T. doivent être demandées à leur établissement d'origine (utiliser le formulaire spécial " de demande de dossier " En attendant la réponse il faut créer une fiche médicale scolaire (modèle Tunisien) pour chaque* E.N.R.P.T pour noter les observations de la visite médicale et les résultats des examens complémentaires nécessités par l'état de santé de l'étudiant.

La fiche de renseignements pour étudiant (Utilisée chez les étudiants tunisiens nouveaux bacheliers) doit être systématiquement et annuellement utilisée pour chaque étudiant non résident permanent en Tunisie, quelle que soit son année d'étude.

Le classement des fichiers médicales se fera parallèlement à ce tirage d'abord par section puis par année d'étude puis pour chaque année par ordre numérique: cet ordre se basant sur la date de naissance de l'étudiant exp: un étudiant né le 18/4/1969 aura pour N° de fiche médicale le 69/04/18 (=année/mois/jours).

II- SUIVI MEDICAL DES ETUDIANTS NON RESIDENTS PERMANENTS EN TUNISIE (SME.U)

Ce volet, spécifique aux étudiants non résidents permanents en Tunisie doit bénéficier d'une attention particulière. Il faut y inscrire de façon exhaustive la liste complète de tous les étudiants non résidents permanents en Tunisie inscrits dans l'établissements par section et par année. Il permettra de suivre la couverture médicale de ces étudiants, le suivi des examen complémentaires qui leur sont prescrits ainsi que les étudiants présentant éventuellement une pathologie. Comme pour le relevé SPD.U, il assurera également le suivi des demandes de dossiers médicaux de ces étudiants.

Ce volet permettra de remplir aisément le " Le rapport épidémiologiques et d'activité "

Ce même volet permettra de remplir aisément le " le rapport épidémiologiques et d'activité"

Ce même volet sera, par ailleurs, utilisé pour les inaptitudes aux sports et servira comme base et référence pour d'éventuels contrôles et évaluations et enfin comme aide mémoire et échéancier pour le suivi de ces étudiants.

Dans la colonne "structure de référence " inscrire le nom de l'établissement sanitaire auquel l'étudiant est adressé pour une consultation spécialisée ou des examens complémentaires. Pour les cas de demande de dossier inscrire le nom de l'établissement au défaut la région ou le pays auxquels on a demandé le dossier médical de l'étudiant.

III- LE RAPPORT EPIDEMIOLOGIQUE ET D'ACTIVITE EN MILIEU UNIVERSITAIRE (RPE.U)

Ce rapport doit être rempli au fur et mesure de l'accomplissement du travail.

1. ACTIVITES :

Il se base sur les données inscrites dans le relevé de la " visite médicale des étudiants non résidents " permanant en Tunisie ", le relevé de vaccination et sur les renseignements fournis par l'administration de l'établissement quant aux effectifs et nationalité (réclamer pour cette catégorie d'étudiants la liste nominative des étudiants non résidents permanents en Tunisie inscrits dans l'établissement par nationalité, section et année y compris le 3ème cycle)

2. EPIDEMIOLOGIE:

Pour les maladies à déclaration obligatoire, seul l'effectif global sera mentionné sur ce rapport: la région sera avisée parallèlement par la déclaration nominative au cas

par cas ainsi que par l'enquête épidémiologique qui en découle. **Des copies des déclarations et des enquêtes seront adressées parallèlement à la DSSB et à la DMSU.**

Au verso du rapport épidémiologique et d'activité, il faudra noter les préci- soins concernant les accidents scolaires recensés, Les foyers épidémiques découverts, le détail des maladies parasitaires dépistées ainsi que le nombre total de flacons utilisés par type de vaccin quand il y a lieu.

Le rapport, véritable copie de ce relevé, est mensuel et annuel pour toutes les équipes du terrain vers la région et trimestriel et annuel pour la région vers la D.M.S.U.

IV- RELEVE DES EXAMENS COMPLEMENTAIRES CHEZ LES ETUDIANTS NON RESIDENTS PERMANENTS EN TUNISIE (REC.U)

Il s'agit d'un volet spécifique aux étudiants non résidents permanents en Tunisie qui doivent bénéficier de certains examens biologiques systématiques conformément aux programmes établi par la **DMSU**

**Tous les étudiants non résidents permanents en Tunisie examinés
Lors de la visite médicale doivent bénéficier de ses examens.**

Il est indispensable de centraliser ces analyses sur un seul laboratoire par région pour permettre un meilleur suivi de la couverture par ces analyse (analyses pratiquées et résultats reçus). Les rapports des examens complémentaires chez les étudiants non résidents permanent en Tunisie sont mensuels pour les équipes du terrain vers la région et trimestriels et annuels de la région vers la DMSU. Il y aurait lieu d'instituer des rapports mensuels détaillés auprès des laboratoire d'analyse concernant cette activité.

Pour les examens "pratiqués " c'est le rapport du laboratoire qui le précisera. Quand aux résultat " reçus " donc retournés à l'équipe ceux-ci dénoteront du rendement de l'opération.

Pour les parasitoses intestinales diagnostiquées, il faudra en préciser le type au base de ce releveur sur une feuille séparée à adjoindre au rapport (REC.U)

En cas de difficulté concernant l'exécution des prescriptions ou problèmes de prise en charge il faut en aviser, parallèlement au rapport, l'autorité régionale peut en référer à la centrale en cas de besoins.

V- FICHE DE SUIVI DES SUJETS A RISQUE (SSR.U)

Cette fiche a pour objectif de répertoire, chaque année, en vue de les convoquer périodiquement et de les surveiller, tous les étudiants non résident permanents en Tunisie atteints d'une affections chronique, durable ou aigue révélée par les examens complémentaires.

Concernant les maladies dépistées par les examens complémentaires systématiques conformément aux programmes de la DMSU- leur traitement doit bénéficier d'une attention très particuliers. Les étudiants atteints par ces maladies doivent obligatoirement se faire traiter .

En cas de difficulté, il faut aviser rapidement la direction régionale de la santé qui prendra les mesures nécessaires avec l'aide de l'administration de l'établissement où ils sont inscrits.

En cas d'insuccès au niveau régional il faut aviser la DMSU qui pourra intervenir auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

VI. - RELEVE DE VACCINATION EN MILIEU UNIVERSITAIRE (VAC.U)

Ce volet est réservé uniquement aux vaccinations nécessitées par l'état vaccinal antérieur de l'étudiant ou pour la filière suivie par ce dernier/ Il ne sera tenu compte que des vaccinations antérieures authentifiées par un document officiel. S'il n'y a aucun document disponible vacciner seulement par le VAT les filières qui le nécessitent: penser, alors, à faire une vaccination complète (2 prises et rappels) et à délivrer une carte de vaccination scolaire.

VII- SUPERVISION (SUP.G)

Ce dernier volet, est spécifique au suivi des E.N.R.T

Cette supervision doit être systématique chaque fois qu'il ya a des E.N.R.P.T dans l'établissement

L'équipe peut également y inscrire, pour mémoire, les difficultés rencontrées pour pouvoir en débattre ultérieurement avec le superviseur lors de sa visite.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
-*-
MINISTERE DE LA SANTE
-*-
Direction de la Médecine
Scolaire et Universitaire

SUIVI MEDICAL DES ETUDIANTS NON RESIDENTS PERMANENTS EN TUNISIE

Médecin :
Infirmier :

Gouvernorat :
Délégation :
Etablissement :

Période du au

SME.U

REMARQUES ET OBSERVATIONS

Signaler à ce niveau :

- Les accidents universitaires
 - Les foyers épidémiques et les mesures prises
 - Les pathologies dépistées auprès du personnel ainsi que les mesures prises
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Signature

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA MEDECINE
Scolaire et Universitaire

RAPPORT EPIDEMIOLOGIQUE ET D'ACTIVITE EN MILIEU UNIVERSITAIRE ENRPT

Gouvernorat :.....

1er et 2ème Cycle

3ème Cycle

Mensuel

Trimestriel

Annuel

Période du..... Au.....

RPE.U

ETABLISSEMENT - FILIERE							
ANNEE D'ETUDE							
A	Nb total d'ENRPT inscrits						
C	Nb total d'ENRPT examinés						
T	Nb total d'ENRPT présentant une pathologie						
I	Nb de Bulletins de Visite distribués						
V	Nb de Bulletins de Visite retournés						
I	Nb d'ENRP T vaccinés par le dT						
T	Nb d'ENRPT vaccinés par le vaccin polio						
	Nb d'ENRPT vaccinés par le vaccin de l'Hep V. B						
	Handicap moteur						
	Troubles de la réfraction corrigée						
	Troubles de la réfraction non corrigée						
	Troubles de la vision des couleurs						
E	Hypoacusie, surdité						
P	Carie dentaire						
I	Asthme						
D	Troubles psychologique						
E	Epilepsie						
M	Souffles cardiaques						
I	Cardiopathies						
O	H.T.A.						
L	Diabète						
O	Anémies						
G	Troubles endocriniens						
I	Infections sexuellement transmissibles						
E	Tabagisme						
	Autres maladies à déclaration obligatoire						
	Autres affections chroniques						
	Autres affections aiguës						

REMARQUES ET OBSERVATIONS

Signaler à ce niveau :

- Les accidents universitaires
 - Les foyers épidémiques et les mesures prises
 - Les pathologies dépistées auprès du personnel ainsi que les mesures prises
 - Le nombre de flacons utilisés par type de vaccin

Nom de l'Infirmier :

Nom de l'Infirmier :.....

Signature de l'Infirmier :

Singnature de l'Infirmier :.....

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA MEDECINE
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

**RAPPORT DES RESULTATS DES EXAMENS COMPLEMENTAIRES
EN MILIEU UNIVERSITAIRE-ENRPT**

Gouvernorat :

Mensuel

Trimestriel

Annuel

Période du..... Au.....

REC.U

ETABLISSEMENT						
ANNEE D'ETUDE						
NOMBRE D'ENRPT INSCRITS						
NOMBRE DE CEUX QUI N'ONT PAS QUITTE LA TUNISIE DEPUIS L'ANNEE PRECEDENTE						
PALUDISME						
FROTTIS +						
Goutte Epaisse						
SYPHILIS						
V.I.H.1.						
V.I.H.2.						
PARASITO.						
DES						
SELLES						
PARASITO.						
DES URINES						
(BILH.)						

REMARQUES ET OBSERVATIONS

Signaler à ce niveau les mesures prises à l'encontre des cas de Paludisme, syphilis, VIH, parasitoses intestinales et Bilharziose urinaire. Pour les parasitoses intestinales : citer ici le nombre de cas dépistés par type de parasitose.

Nom du médecin :

Signature du médecin :

Nom de l'Infirmier :

Signature de l'Infirmier :.....

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE
DE LA SANTE
Direction de la Médecine
Scolaire et Universitaire

Gouvernorat :
Délégation :

Délégation :.....

FICHE DE SUIVI DES SUJETS A RISQUE

Période du : au

SSR.G

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE

DE LA SANTE

**Direction de la Médecine
Scolaire et Universitaire**

Gouvernorat :

SUPERVISION

Délégation :.....

Période du : au

SUP.G